

UQTR



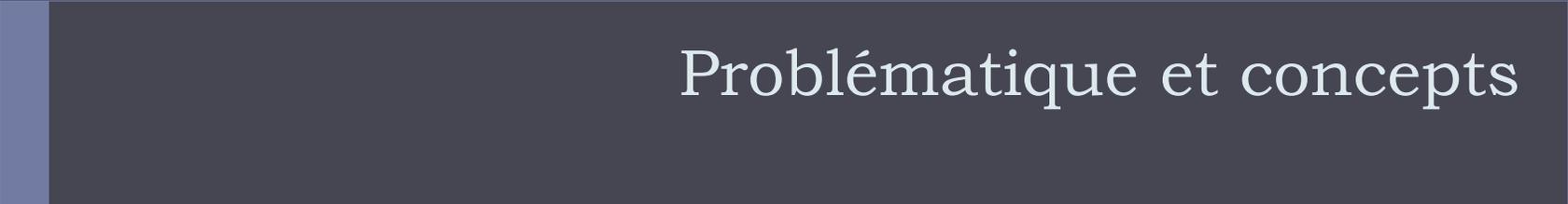
Université du Québec
à Trois-Rivières



Centre international de criminologie comparée

COMPRENDRE LES VIOLENCES BASÉES SUR L'HONNEUR (VBH) AU QUÉBEC: DÉFIS D'INTERVENTION ET NOUVELLES PRATIQUES PROMETTEUSES

Prof. Estibaliz Jimenez – Ph.D. Criminologie
Département de psychoéducation
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)



Problématique et concepts

« Affaire Shafia » (2009) : Événement déclencheur de conscientisation aux VBH



Après l'« affaire Shafia »...

« Cette réalité de crime d'honneur, c'était inconcevable pour nous. Ça ne faisait pas partie des choses qu'on évaluait. [...] C'était une réalité théorique, mais nous n'avons jamais été confrontés à cela dans le cadre d'une intervention de la protection de la jeunesse »

Directrice de la protection de la jeunesse à Montréal

Défis de définitions et de terminologie

(CSF, 2013; TCRI, 2014; CSAI, 2014; Jimenez et Cousineau, 2014; 2016)

- ▶ Sujet tabou / privé
- ▶ Absence d'appellation et de définition commune du phénomène
 - ▶ Plutôt usage des caractéristiques et formes
- ▶ Absence de définition légale et infraction criminelle
- ▶ Les victimes, les familles et les communautés rejettent le terme
- ▶ Absence de reconnaissance du problème dans les milieux de pratiques
 - ▶ La police, les procureurs et les intervenants pas suffisamment informés et formés

**Cette absence de définition nuit au dépistage et à l'intervention.
Les cas des VBH ne sont pas documentés ni répertoriés.
Difficile à avoir un portrait réel de la situation.**

Les caractéristiques des VBH

(CSF, 2013; TCRI, 2014; CSAI, 2014; Jimenez et Cousineau, 2014; 2016)

- ▶ Le crime est **planifié**;
- ▶ Le mobile du crime est que la femme a **déshonoré ou peut déshonorer la famille** et il faut **rétablir l'honneur perdu** ;
- ▶ Utilisée *pour contrôler le comportement social ou sexuel d'une personne*
- ▶ L'exécution du crime implique plusieurs membres de la famille, y compris la mère, les sœurs, les frères, les cousins, les oncles, les grands-parents;
- ▶ **La famille élargie ainsi que la communauté** fait pression sur la famille directe pour que l'honneur soit sauvegardé;
- ▶ **Pratiques violentes** allant jusqu'au meurtre;
- ▶ Les agresseurs ne montrent **pas de remords**, ils se considèrent victimes du comportement de la femme.

L'honneur

- Dans les sociétés dites «honorables», la préservation de l'honneur de la famille est un attribut majoritairement masculin (Elakkary et al., 2013).
- Les hommes doivent s'assurer du maintien de la vertu de la femme par le biais de la chasteté, la virginité et de la fidélité, attributs que les femmes doivent protéger (Akpınar, 2003; CSF, 2013; Merry, 2009 ; Mojab, 2012).
- L'«honneur» est une valeur reliée à la discipline et à la régulation sociale des comportements de ces membres, souvent utilisé comme un concept politico-juridique-religieux lorsque le besoin est de justifier un crime (Grewal, 2013)
- L'honneur a pris une définition barbare, débouchant sur la violence, «destructeur et qui renverrait aux principes d'une altérité automatiquement qualifiée de déviante» (Dilmaç, 2014).
- Par contre, l'«honneur» n'est pas seulement ce concept péjoratif de contrôle et de pouvoir.
 - L'honneur reste bien un principe moral primordial pour bien des sociétés
 - L'honneur *civique* (Schopenhauer, 2004; Simonin 2008; Stewart, 1994), porté par les individus «honorables», comprend «toutes les civilités, mais aussi les éléments juridiques (tels le respect de l'autre, celui de la dignité de la personne) présents dans la société qui viseraient à organiser l'espace public et par conséquent, à maintenir l'ordre social» (Dilmaç, 2014).

Termes	«Déshonneur»	VBH
<ul style="list-style-type: none"> • Crimes d'honneur • "Honour killing" • «Crimes d'honneur» • Crimes du déshonneur • Crimes commis au nom de l'honneur • Crimes dits d'honneur • <u>ViolenceS baséeS sur l'honneur (VBH)</u> 	<ul style="list-style-type: none"> • Désobéir • Non respect des valeurs culturels et religieux • Adoption de comportements occidentaux (maquillages, vêtements, autonomie...) • Refuser de porter le voile • Choisir ses partenaires amoureux • Vouloir un mariage sans l'approbation de la famille ou refuser de se marier • Relations sexuelles prémaritales • Relations extraconjugales • Vouloir se divorcer... 	<ul style="list-style-type: none"> • Violences psychologique, verbales, sexuelles... • Violence religieuse /spirituelle • Séquestration • Asservissement • coups et blessures • Mutilation génitales féminines • Test de virginité • Mariages forcés • Enlèvement et renvoi dans le pays d'origine • Polygamie • Brûlure à l'acide • Suicides forcés • Meurtres...

VBH: violences multiples



MAIS COMMENT FAIRE LA DIFFÉRENCE ENTRE VBH ET...

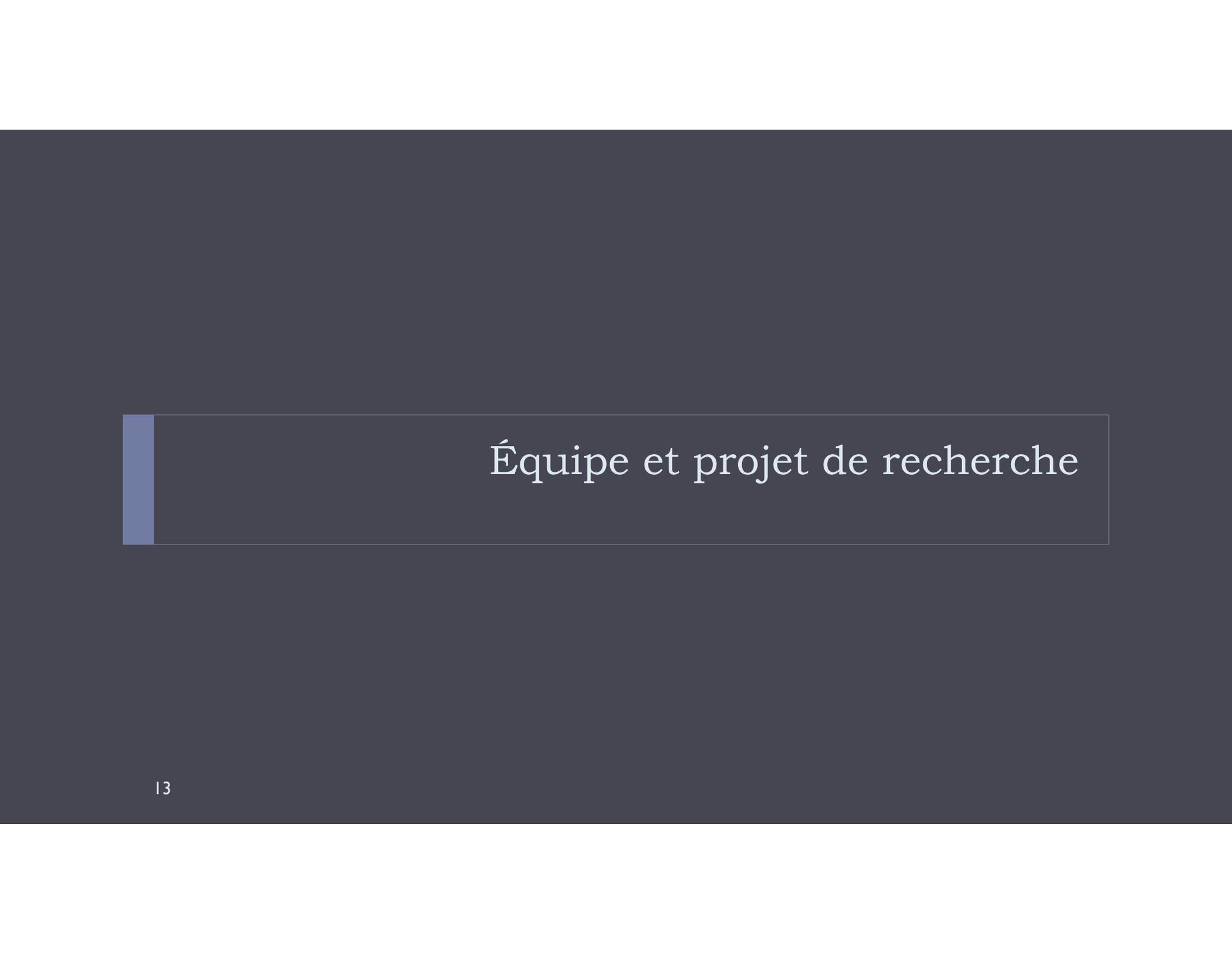
- ▶ Violence intrafamiliale ?
- ▶ Violence conjugale? « Crime passionnel » ?
- ▶ Meurtre ? Parricide ? Féminicide ?
- ▶ Violence faite aux femmes?

CONSÉQUENCES DES VBH

- ▶ Conséquences multiples et sévères
 - ▶ Sur le développement et la santé des victimes
 - ▶ Conséquences à très long terme
- ▶ Se révéler fatales
 - ▶ Altération de l'estime de soi
 - ▶ Troubles sévères du sommeil, de l'alimentation et du comportement
 - ▶ Troubles psychologiques comme la dépression et l'anxiété
 - ▶ Ruptures familiales / Isolement
 - ▶ Rejet familial / de la communauté
 - ▶ Placement en famille d'accueil
 - ▶ Suicide
 - ▶ Meurtre

VBH ET IMMIGRATION : VULNÉRABILITÉS ET DÉFIS MULTIPLES

- ▶ Les VBH ne sont pas liées à une culture, religion ou pays en particulière.
 - ▶ Mais, relié à un système traditionnel patriarcal
- ▶ Touchent surtout des personnes issues de l'immigration
- ▶ Plusieurs agresseurs
 - ▶ Conjoint, famille, belle-famille et communauté
 - ▶ *La Politique d'intervention en matière de violence conjugale* date de 1995 et n'est pas adaptée à ce type de violence en raison de sa dimension collective
- ▶ Statuts d'immigration
 - ▶ Parrainage
 - ▶ Non-citoyenneté
- ▶ Dépendance vis-à-vis des agresseurs
- ▶ Méconnaissance de la langue, recours et droits
- ▶ Peur d'être exclue de sa communauté
- ▶ Peur qu'elle ou son conjoint ou sa famille soient déportés.



Équipe et projet de recherche

Notre belle équipe

- Chercheure principale: Estibaliz Jimenez, Professeure, Psychoéducation, (UQTR)
- Co-Chercheure: Marie-Marthe Cousineau, Professeure, Criminologie (UdeM)

Chercheuses collaboratrices

- Ghayda Hassan – professeure Psychologie, UQAM
- Bilkis Vissandjée – professeure Sciences infirmières, UdeM
- Jo-Anne Wemmers — professeure Criminologie, UdeM

Étudiantes/assistantes de recherche

- Danielle Pelland, TS, Cand. Ph. D. SHA – Coordinatrice du projet (UdeM)
- Eve Marie Tanguay – Maîtrise, Département psychoéducation, (UQTR)
- Julia Wahba – Maîtrise, École de criminologie, (UdeM)
- Joëlle Arcand: Maîtrise, Travail social (UQAM)
- Alison Pellerin: Maîtrise, Département psychoéducation, (UQTR)

Projet financé par

- Fonds institutionnel de recherche (FIR) – UQTR
- Fonds de recherche du Québec – société et culture (FRQSC)
- Conseil canadien de recherches en sciences humaines (CRSH)

Partenaires:

- *CIUSSS-Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal - protection de la jeunesse*
- *CIUSSS-Ouest-de-l'Île-de-Montréal - protection de la jeunesse*
- *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté*
- *Bouclier d'Athéna Services Familiaux*

Objectifs de la recherche

○ Général

- Appréhender le phénomène et comprendre les pratiques d'intervention interculturelle auprès des adolescentes et leur famille en contexte de VBH au Québec

○ Spécifiques

- ✓ **Identifier les difficultés et les défis liés à l'intervention** auprès d'une population issue de l'immigration en contexte de VBH
 - - Évaluer la mise en application des outils (guide d'intervention, grille d'indicateurs, etc.)
- ✓ Comprendre les **trajectoires de victimisation et de recherche d'aide** des adolescentes et des femmes victimes de VBH
- ✓ Mieux comprendre les **trajectoires de vie et les processus d'immigration et d'intégration au pays d'accueil des adolescentes et de leur famille**
- ✓ **Proposer des pratiques et des modes d'intervention, de protection et d'assistance adaptés** aux familles issues de l'immigration en contexte de VBH

Méthodologie: Recherche qualitative

Recension critique

- Doctrinale
- Juridique
- Jurisprudentielle

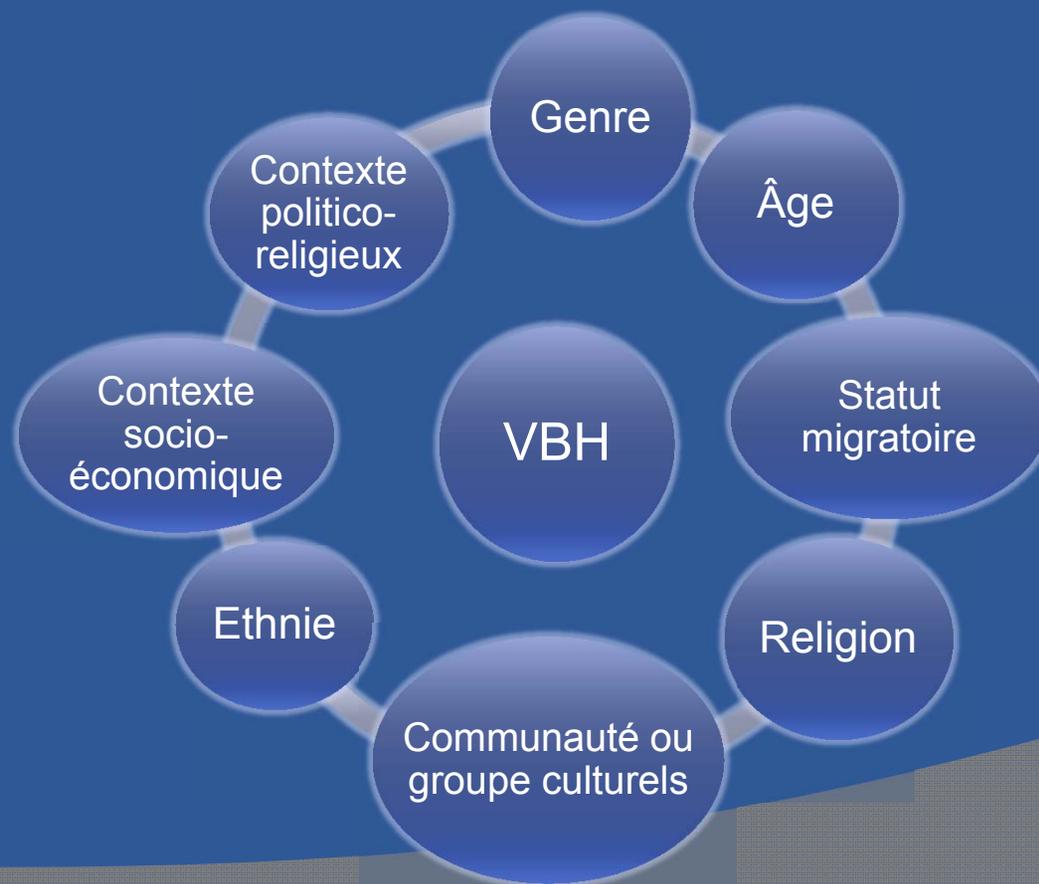
Partenaire *CIUSSS du Centre-Sud de l'île de Montréal: (filles)*

- Analyse des directives, guides, grilles d'indicateurs, formations de sensibilisation et application, etc.
- Analyse des cas avérés ou soupçonnés de VBH à partir des dossiers dans le système PIJ
- Entrevues individuels et de groupes de discussion avec les gestionnaires et les intervenants
- Entretiens en profondeur avec les jeunes filles victimes des cas avérées ou soupçonnées de VBH

Partenaire *Fédération des maisons d'hébergement pour femmes en difficulté (femmes)*

- Analyse des directives, guides, grilles d'indicateurs, formations de sensibilisation et application, etc.
- Sondage
- Entrevues individuelles et de groupes de discussion avec les gestionnaires et les intervenants
- Entretiens en profondeur avec les femmes victimes des cas avérées ou soupçonnées de VBH

Cadre théorique: Intersectionnalité



Résultats très préliminaires

Sondage auprès des maisons d'hébergement

- 23 sondages répondus: Montréal (7); Montérégie (4); Lanaudière (6); Montérégie (4); Québec (3), Nord-du-Québec (1) et Saguenay (2).
- Définition VBH? ≈ La doctrine
 - Pression/violence collective (Communauté + famille) vs. VC. Violence individuelle
 - Lors de la désobéissance des principes culturels, religieux, traditions, valeurs...
 - Afin de prévenir, punir, réparer, dissuader... le déshonneur
- Intervenu déjà en contexte de VBH? 2/3 déjà intervenu
- Dépistage? Presque 2/3 se disent capables d'identifier les VBH
- VBH ≠ VC: La grande majorité se dit capable de faire la différence entre VBH et VC
- Outillées pour intervenir? <1/3 des répondants croient être assez outillés
 - Oui: Montréal (3), Montérégie (1) et Lanaudière (1)

Défis de l'Intervention (interculturelle) en contexte de VBH

- ▶ Rétractation de la victime
- ▶ Création d'un lien de confiance
- ▶ Barrière linguistique / besoin d'un interprète
- ▶ Bonne compréhension de l'autre
- ▶ Choc culturel/ choc des valeurs des intervenants et des immigrants
- ▶ Préjugés culturels et ethnocentriques
- ▶ Méthodes éducatives divergentes
- ▶ Modèle normatif / parentage adéquat du groupe ethnique dominant comme critère d'évaluation et d'intervention
- ▶ Sentiment d'insécurité et d'incompétence
- ▶ «Être en alerte» afin d'éviter une autre «affaire Shafia»
- ▶ «Le principe du moindre mal»
- ▶ Intervenants ou institutions peu informés

Outils: Évolution et avancements pratiques

- Avis CSF (2013)
- Grilles d'indicateurs (Bouclier d'Athéna)
- Guides de sensibilisation
- Formations
- Transfert des connaissances
- Répertoire TCRI (2014)
- Rapports d'évaluation des besoins (CSAI, 2014 et TCRI, 2014)
- Travail en équipe
- Intervention tripartite (Bouclier d'Athéna)
- Alerte VBH (protection de la jeunesse)
- Comités d'experts multi-organismes (partenariat et collaboration, éviter le travail en silo)

Grille d'indicateurs de risques de VBH (Bouclier d'Athéna)

1) Structure et dynamique familiale

- Existence des rôles sociosexuels de type « traditionnels » où la religion a une grande place
- Valeurs/normes/codes familiaux
- Contrôle/discipline excessive
- Comportements intimidants /menaçants de la part de la famille ou de la communauté

2) Formes de violence et menaces

- Violence physique/psychologique/économique/sexuelle/spirituelle
- Contrainte physique- psychologique/intimidation/chantage affectif/isolément-mise à l'écart/sentiment d'avoir été leurré-manipulée
- Menace/passages à l'acte de séquestration/renvoi au pays/blessure/meurtre
- Escalade des épisodes de violence et/ou intimidation-menace
- Mention/antécédents de mariage forcé ou arrangé
- niveau de peur

3) Cheminement de la victime

- Changement de comportement/incident déclencheur; tentatives de fuites
- Symptômes de dépression/idées suicidaires/automutilation/troubles de santé mentale
- Il a été mentionné d'honneur/déshonneur/réputation/comportements honteux
- Pression/surveillance/danger supplémentaire de la communauté

Cadre juridique pour contrer les VBH

Fédéral : Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares

LIPR:

- la pratique de la **polygamie** devient un nouveau motif d'interdiction d'entrée ou de séjour

Loi sur le mariage civil :

- Le mariage requiert le **consentement libre et éclairé** de deux personnes
- Nul ne peut contracter mariage avant d'avoir atteint l'âge de **seize ans**.
- Nul ne peut contracter un nouveau mariage avant que tout **mariage antérieur ait été dissous par le décès ou le divorce ou frappé de nullité** par ordonnance d'un tribunal.

C.Cr :

- criminalise la célébration et l'organisation d'un mariage forcé ou d'une personne de moins de 16 ans et le passage d'un enfant à l'étranger aux fins de la tenue d'un mariage forcé ou d'une personne de moins de 16 ans.
- Art. 810 (+ saisi du passeport)
- Restreint formellement la défense de provocation comme défense au pénal en contexte de crimes d'honneur

Québécois: Loi apportant diverses modifications législatives pour renforcer la protection des personnes

CCQ:

- Publication sur le site Internet du directeur de l'état civil
- Exige au tribunal d'autoriser la célébration d'un mariage lorsque l'un des futurs époux est mineur
- Le célébrant doit s'assurer de cette formalité et, afin d'éviter la polygamie, que les futurs époux soient libres de tout lien de mariage ou d'union civile antérieur

Code de procédure civile:

- Ordonnance de protection

LPJ:

- *Contrôle excessif* (art. 38. C)
- «qu'aucune considération, qu'elle soit d'ordre idéologique ou autre, incluant celle qui serait basée sur une conception de l'honneur, ne peut justifier une situation de motif de compromission »



Malgré nos meilleurs efforts et nos meilleures intentions, la réalité est que certaines immigrantes peuvent être et sont victimes de violence ou de mauvais traitements. Avec la Loi sur la tolérance zéro face aux pratiques culturelles barbares, nous envoyons un message clair aux personnes qui sont au Canada ou qui désirent y venir affirmant que nous ne tolérerons pas la pratique de traditions culturelles qui privent des personnes de leurs droits naturels. Les personnes qui pratiqueraient de telles traditions en sol canadien ne pourront pas se prévaloir de notre généreux et équitable système d'immigration.

Analyse jurisprudentielle

- *Rares sont les cas où la «défense culturelle» ou l'honneur ont joué comme une circonstance atténuante*
 - *Au contraire: Preuve de préméditation*
- *Exception: R. c. Nouasria du 1994:*

Les facteurs atténuants sont l'absence..., le fait que l'accusé n'ait pas eu de relations sexuelles normales et complètes avec la victime, c'est-à-dire des relations sexuelles vaginales, pour être plus précis, de sorte que celle-ci puisse préserver sa virginité, ce qui semble être une valeur très importante dans leurs religions respectives. On peut donc dire que, d'une certaine façon, et à cet égard, l'accusé a ménagé la victime.

Analyse des données (Système PIJ)

Logiciel utilisé: N-Vivo Pro

Arbre de codification

▶ Section 1. Structure et dynamique familiale

- ▶ Rôle de type traditionnel
- ▶ Place de la religion
- ▶ Victime a des frères et sœurs et rang dans la fratrie
- ▶ Contrôle et discipline excessive
- ▶ Membres de la famille/ communauté impliqués dans les comportements intimidants
- ▶ Évocation des conséquences sur d'autres membres de la famille/ communautés

▶ Section 2. Formes de violence et menaces

- ▶ Violences subies par la victime
- ▶ Évocation par la victime de contraintes, d'intimidation, chantage affectif...
- ▶ Menaces
- ▶ Passage à l'acte
- ▶ Escalade des épisodes de violence

- Mention de mariage forcé ou arrangé
- Propos de la victime sur sa sécurité physique et mentale
- Niveau de peur de la victime

Section 3. Cheminement de la victime

- Idées suicidaires et état mental évoqués par la victime
- Désir ou non de rupture familiale
- Modification du comportement de la victime — incident déclencheur
- Tentatives de fuite
- Sentiments de responsabilité, culpabilité, loyauté et réputation de la V
- Propos liés à l'honneur, déshonneur, réputation comportements honteux
- Perception de l'influence de la communauté

○ Section 4. Intervention

- Demande d'aide
- Qui sont les personnes aidantes/significatives pour la victime
- Quelles actions ont été entreprises

Résultats préliminaires à partir des lectures des cas (Système PIJ) au CIUSSS du Centre-Sud-de l'île- de-Montréal

- ▶ Dans la quasi-totalité des cas soupçonnés, d'être « liés à l'honneur » les victimes sont de filles mineures
- ▶ Un **peu plus de la moitié** des victimes appartiennent à la **première génération d'immigrants** et ont immigré au Canada avec leurs parents en provenance de différents pays d'origine
 - ▶ **L'autre moitié des filles sont nées au Canada** de parents nés à l'extérieur du pays
 - ▶ Des filles de première génération, les différents pays d'origine sont les suivants: Afghanistan; Algérie; Arabie-Saoudite; Inde; Irak; Liban; Maroc; Niger; Pakistan; Sri Lanka; Tunisie; Turquie
- ▶ Dans la majorité des cas, **plusieurs auteurs sont impliqués** dans les violences : père, mère, fratrie, autres membres de la famille ou de la communauté

Résultats préliminaires à partir des lectures des cas (PIJ) en CIUSSS du Centre-Sud-de l'île- de-Montréal

- ▶ Les formes de violences signalées en vertu de la *Loi de la protection sur la jeunesse (LPJ)* :
 - ▷ Contrôle excessif
 - ▷ Violences verbales : actes de dénigrement et menaces
 - ▷ Application de méthodes éducatives déraisonnables
 - ▷ Sévices corporels
 - ▷ Exposition à la violence conjugale ou familiale
- ▶ Dans la majorité des cas, lorsqu'il y a une victime, il y a **au moins une autre personne de la fratrie** qui est aussi victime, ou agresseur.
 - ▶ Le rôle du frère?

Constats des trois cas codés (Système PIJ)

○ Similarités

- 2/3 → Signalement est retenu pour l'alinéa 38)c): contrôle excessif de la part du père.
- 3/3 → parents nés à l'étranger.
- 3/3 → victimes nées au Canada.
- 3/3 → parents parlent peu ou pas le français.
- 3/3 → les victimes ne désiraient pas rompre les liens avec leurs familles.
- 3/3 → les rôles familiaux étaient traditionnels (Père travaille et mère travaille peu ou pas).
- 3/3 → fratrie impliquée
- 3/3 → éléments déclencheurs reliés à l'école/ sexe opposé.

- 3/3 → peur de ce que la communauté dira
- 3/3 → pas de famille élargie
- 3/3 → des propos liés à l'honneur de la famille ont été mentionnés par soit la victime et/ou les parents.

○ Particularités

- 1/3 → signalement non-retenu (faits insuffisants).
- 1/3 → a vécu un mariage arrangé et a été divorcée.
- 1/3 → tentative de suicide.
- 2/3 → sentiment de culpabilité énorme (se sentent responsables)
- 1/3 → violence conjugale au sein de la famille.



Conclusion

LES «CRIMES D'HONNEUR» DANS UNE SOCIÉTÉ OCCIDENTALE : UN CHOC CULTUREL

- ▶ Le Canada est une société de plus en plus pluriethnique
- ▶ Les VBH sont une construction sociale, politique et juridique
- ▶ Les terminologies utilisées pour nommer le phénomène sont teintées des jugements de valeurs négatifs
 - ▷ Crimes « d'honneur»
 - ▷ Crime « barbare»
 - ▷ Mariage « forcé»
 - ▷ «Mutilations » génitales féminines
- ▶ Traduisant un décalage culturel avec
 - ▷ D'un côté des **pratiques traditionnelles enracinées dans des fondements culturels non occidentaux**
 - ▷ D'un autre côté la perception du pays d'accueil d'une forme de violence genrée
- ▶ Le tout dans une société où on prône une « tolérance O» envers la violence

Conclusion

- ▶ **Problématique nouvellement reconnue** au Canada
 - ▷ Elle reste encore occultée, une affaire familiale relevant de la sphère privée
- ▶ **Les services sociaux** ne sont pas toujours préparés ni formés à reconnaître les signaux de détresse des filles et jeunes femmes et les conditions entourant les VBH
- ▶ **La réadaptation et la réinsertion sont extrêmement difficiles** du fait que les victimes ont comme seul repère leur famille et leur communauté
- ▶ La réponse des services doit **tenir compte de la réalité des familles immigrantes** aux prises avec des conflits intergénérationnels
- ▶ Une bonne compréhension de telles réalités devrait permettre de concevoir une **intervention interculturelle** adaptée, voire spécifique, auprès de filles et familles immigrantes
- ▶ Il existe «un avant et un après» l'affaire Shafia: Le Québec se mobilise pour y répondre

Merci!

Prof. Estibaliz Jimenez: estibaliz.jimenez@uqtr.ca